

Weston[®]
George Weston limitée

NOTICE ANNUELLE 2003

Le 5 avril 2004

GEORGE WESTON LIMITÉE
NOTICE ANNUELLE 2003
TABLE DES MATIÈRES

I. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	1
NOM ET CONSTITUTION	1
RELATIONS INTERSOCIÉTÉS.....	1
II. ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS.....	2
RÉTROSPECTIVE DES TROIS DERNIERS EXERCICES, IMPORTANTES ACQUISITIONS ET ALIÉNATIONS.....	2
<i>Weston Foods</i>	3
<i>Distribution alimentaire</i>	4
<i>Pêche</i>	5
III. DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS.....	6
WESTON FOODS.....	6
<i>Installations et principaux produits</i>	6
<i>Situation concurrentielle</i>	7
<i>Matières premières</i>	8
<i>Propriété intellectuelle</i>	8
<i>Saisonnalité</i>	9
<i>Employés</i>	9
<i>Questions environnementales</i>	9
<i>Sécurité alimentaire</i>	9
<i>Recherche et développement et nouveaux produits</i>	10
<i>Clients</i>	10
<i>Activités à l'étranger</i>	10
DISTRIBUTION ALIMENTAIRE.....	11
<i>Installations et principaux produits</i>	11
<i>Divisions géographiques et bannières</i>	11
<i>Situation concurrentielle</i>	12
<i>Clients</i>	13
<i>Produits et services</i>	13
<i>Propriété intellectuelle</i>	14
<i>Chaîne d'approvisionnement</i>	14
<i>Saisonnalité</i>	14
<i>Employés</i>	15
<i>Questions environnementales</i>	15
<i>Sécurité alimentaire</i>	15
PÊCHE	16
<i>Installations et principaux produits</i>	16
<i>Situation concurrentielle</i>	16
<i>Matières premières</i>	16
<i>Propriété intellectuelle</i>	16
<i>Saisonnalité</i>	16
<i>Employés</i>	17
<i>Questions environnementales</i>	17
<i>Clients</i>	17
IV. CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE	17
V. RISQUES FINANCIERS ET D'EXPLOITATION ET GESTION DES RISQUES.....	17

VI. STRUCTURE DU CAPITAL ET MARCHÉ POUR LES TITRES	17
STRUCTURE DU CAPITAL	17
VOLUME ET VALEUR MARCHANDE DES ACTIONS.....	18
EFFETS COMMERCIAUX ET DETTE À LONG TERME	19
COTES DE SOLVABILITÉ (NORMES CANADIENNES).....	20
VII. DIVIDENDES.....	21
VIII. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION.....	23
ADMINISTRATEURS.....	23
MEMBRES DE LA DIRECTION	24
IX. AGENT DES TRANSFERTS ET DES REGISTRES.....	26
X. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	26
XI. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	27
ANNEXE A - CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente notice annuelle sont à jour au 11 mars 2004 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

I. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom et constitution

George Weston limitée (« Weston ») a été constituée par lettres patentes en vertu des lois du Canada le 27 janvier 1928. Elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 29 avril 1980 et a fusionné avec Weston Food Processing Ltd. en vertu de statuts de fusion prenant effet le 1^{er} janvier 1989. Le siège social de Weston est situé au 22 St. Clair Avenue East, Toronto (Ontario) Canada M4T 2S7.

Relations intersociétés

George Weston limitée est une société de portefeuille et exerce principalement ses activités par le biais de ses filiales dans les secteurs d'exploitation isolables reliés à Weston Foods, la distribution alimentaire et la pêche. Les secteurs Weston Foods et de la pêche sont exploités principalement au Canada par Weston Foods Inc. et ses filiales et aux États-Unis par Weston Foods Inc., George Weston Bakeries Inc. et leurs filiales respectives. Weston, directement et indirectement, détient également une participation de 62 % dans Les Compagnies Loblaw limitée (« Compagnies Loblaw ») qui exploite le secteur de la distribution alimentaire partout au Canada par le biais des filiales que Les Compagnies Loblaw détient en propriété directe ou indirecte (Les Compagnies Loblaw et ses filiales étant collectivement appelées « Loblaw »). Aux fins de la présente notice annuelle, George Weston limitée et toutes ses filiales sont collectivement appelées « la société ».

On trouvera ci-dessous une liste des filiales de Weston qui exercent ses principales activités. Dans chaque cas, Weston possède directement ou indirectement 100 % des titres avec droit de vote, sauf dans le cas des Compagnies Loblaw, dont 62 % des actions avec droit de vote sont détenues directement et indirectement par Weston.

<u>Weston Foods</u>	<u>Territoire de constitution</u>
Weston Foods Inc.	Ontario
Boulangeries Weston Québec Limitée	Ontario
La Baguetterie Inc.	Ontario
Ready Bake Foods Inc.	Ontario
William Neilson Ltd.	Ontario
Weston Bakeries Limited	Canada
Weston Food Distribution Inc.	Canada
Weston Foods, Inc.	Delaware
Interbake Foods Inc.	Delaware
Maplehurst Bakeries, Inc.	Indiana
Stroehmann Bakeries, L.C.	Virginie
Weston Acquisition, Inc.	Delaware
Freihofer Sales Company, Inc.	Delaware
Charles Freihofer Baking Company, Inc.	Delaware
Freihofer Products Inc.	Delaware
Georges Weston Bakeries Inc.	Delaware

Georges Weston Bakeries Distribution	Delaware
Arnold Foods Company, Inc.	Delaware
Arnold Products, Inc.	Delaware
Entenmann's, Inc.	Delaware
Entenmann's Products, Inc.	Delaware
Entenmann's Sales Company, Inc.	Delaware

Distribution alimentaire

Les Compagnies Loblaw limitée	Canada
Loblaws Inc.	Ontario
Loblaw Financial Holdings Inc.	Ontario
Loblaw Properties Limited	Ontario
Loblaw Brands Limited	Canada
Loblaws Supermarkets Limited	Ontario
Atlantic Wholesalers Ltd.	Nouveau-Brunswick
Fortinos Supermarket Ltd.	Ontario
Glenhuron Bank Limited	Barbade
National Grocers Co. Ltd.	Ontario
La Banque le Choix du Président	Canada
Provigo inc.	Québec
Provigo Distribution inc.	Québec
Propriétés Provigo limitée	Canada
Westfair Supermarkets Holdings Inc.	Canada
Westfair Foods Ltd.	Canada
Loblaw Properties West Inc.	Canada
Zehrmart Inc.	Ontario

Pêche

Heritage Salmon Limited	Ontario
Heritage Salmon, Inc.	Delaware

II. ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

Rétrospective des trois derniers exercices, importantes acquisitions et aliénations

La société possède deux secteurs stratégiques d'exploitation isolables : Weston Foods et la distribution alimentaire et un secteur d'exploitation non stratégique : la pêche. Le secteur Weston Foods se concentre principalement dans l'industrie des produits de boulangerie et des produits laitiers en Amérique du Nord. Le secteur de la distribution alimentaire, exploité par Loblaw, la plus importante entreprise de distribution alimentaire au Canada, se consacre au commerce de détail des aliments et augmente son assortiment de produits et de services non alimentaires. Le secteur de la pêche est principalement engagé dans l'éclosion, l'élevage et la transformation du saumon d'élevage frais en Amérique du Nord et au Chili. Avant 2002, la société présentait Weston Foods et la division de la pêche sous un seul secteur : la transformation.

L'industrie alimentaire nord-américaine est un marché concurrentiel et en constante évolution. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, l'accroissement de la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps disponible.

Au cours des dernières années, les consommateurs ont exigé une meilleure qualité, une valeur accrue et une plus grande commodité. Tous les différents secteurs d'exploitation de la société pénétreront de nouveaux marchés et examineront des acquisitions potentielles lorsque les occasions se présenteront, et aussi se retireront d'un marché particulier et réaffecteront les actifs s'il y avait un avantage stratégique à agir de la sorte. Une discussion plus élaborée en ce qui concerne les tendances des secteurs d'exploitation isolables est présentée dans l'Analyse par la direction incorporée au Rapport annuel 2003 de George Weston limitée.

Weston Foods

Au cours des trois exercices terminés le 31 décembre 2003, Weston Foods a acquis et aliéné un certain nombre d'entreprises de sorte qu'aujourd'hui, elle se concentre de façon prédominante sur les produits de boulangerie (principalement les produits de boulangerie frais et surgelés, biscuits, cornets à crème glacée et gaufrettes pour sandwichs glacés) en Amérique du Nord, tout en conservant certains actifs dans les produits laitiers. Parallèlement, la société a entrepris une importante restructuration des actifs des boulangeries afin d'en rehausser la rentabilité. Les dépenses en immobilisations ont servi à améliorer l'efficacité des actifs existants et à accroître la capacité aux endroits offrant des possibilités de croissance.

Au cours de 2003, Weston Foods a fait l'acquisition d'une boulangerie spécialisée au Canada pour la somme de 6 millions de dollars, ce qui a donné lieu à des écarts d'acquisition de 2 millions de dollars enregistrés par la société.

Le 4 mars 2002, une filiale américaine de Weston a conclu la vente des activités de l'Ouest de Bestfoods Baking Co. Inc. (« Bestfoods Baking ») (y compris certaines ententes inhérentes aux licences et à la distribution) à Grupo Bimbo, S.A. de C.V. au prix de 610 millions de dollars US (approximativement 950 millions de dollars CA). Cette opération de vente et le bénéfice net de la partie de l'Ouest de Bestfoods Baking ont été comptabilisés dans le cadre de la répartition du prix d'achat de George Weston Bakeries constatée en 2001.

Le produit de cette vente a servi à rembourser la dette associée à l'acquisition de Bestfoods Baking qui a été renommée George Weston Bakeries Inc. (« George Weston Bakeries » ou « GWB »).

Le 30 juillet 2001, une filiale américaine de Weston a conclu l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Bestfoods Baking et certaines marques de commerce utilisées dans l'entreprise de Bestfoods Baking pour la somme de 2,8 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars US) en espèces. L'intégration de cette entreprise acquise, sauf pour la partie de l'Ouest, avec les entreprises de boulangerie existantes de la société aux États-Unis devrait rehausser la gamme de produits et la clientèle de la société. Les résultats d'exploitation de la société en 2001 comprennent les activités de George Weston Bakeries depuis la date de l'acquisition, compte non tenu des résultats de la partie de l'Ouest de l'entreprise acquise, soit principalement la gamme de produits *Oroweat*, qui possède des boulangeries au Texas, au Colorado, en Californie et en Oregon. George Weston Bakeries est l'un des chefs de file des produits de boulangerie frais de qualité supérieure aux États-Unis, grâce à des marques et à des produits nationaux et régionaux dont les muffins anglais *Thomas'*, les produits de boulangerie *Entenmann's* et les pains *Arnold* et *Freihofer's*. En 2001 également, Weston Foods a acquis plusieurs petites installations de boulangerie au Canada.

En 2001, Weston a conclu la vente secondaire de 4,2 millions d'actions ordinaires de Loblaw pour un produit net de 195 millions de dollars, permettant ainsi de rembourser la dette contractée pour l'acquisition de Bestfoods Baking.

Distribution alimentaire

Au cours des trois exercices terminés le 31 décembre 2003, Loblaw a continué d'accroître son actif et à réinvestir dans ses actifs existants afin de se positionner en vue d'une croissance durable. Pendant cette période, les dépenses en immobilisations cumulatives, financées par les flux de trésorerie liés à l'exploitation et au financement, ont totalisé 3,5 milliards de dollars.

Au cours des trois exercices terminés le 31 décembre 2003, Loblaw a racheté pour annulation 1,6 million de ses actions ordinaires pour un total de 94 millions de dollars, ce qui a porté la participation de la société dans Loblaw à 62 % au 31 décembre 2003.

Au cours de la période des trois derniers exercices, le chiffre d'affaires total de Loblaw s'est accru à un taux annuel moyen cumulatif d'environ 7,8 % et la superficie en pieds carrés des magasins détenus par la société et des magasins franchisés (la définition de ces termes est fournie ci-après) s'est accrue à un taux annuel moyen cumulatif d'environ 6,5 % et 2,9 % respectivement. Le nombre de magasins détenus par la société par rapport à la même période de trois exercices a augmenté, passant de 606 à 646, avec une tendance à l'agrandissement de la superficie des magasins et à l'augmentation de l'assortiment des produits et services offerts. Le nombre de magasins franchisés a baissé, passant de 405 à 397 pendant cette même période de trois ans.

Loblaw poursuit une stratégie visant à accroître la rentabilité sur une base de marché par marché, en adoptant une approche multi-formats. Cette approche multi-formats permet à Loblaw de servir une plus grande variété de consommateurs, d'être concurrentielle dans ses prix et de positionner les bons produits dans les bons marchés. Les produits alimentaires traditionnels demeurent la raison d'être des activités de Loblaw et représentent la principale façon d'attirer les consommateurs dans ses magasins. Les produits alimentaires sont soutenus par un solide programme de marques contrôlées qui aide à maintenir des prix concurrentiels et à fidéliser les consommateurs. Les produits alimentaires de Loblaw sont jumelés à une sélection de produits non alimentaires qui permettent aux consommateurs de tout trouver sous un même toit. Ces produits de marchandise générale incluent des pharmacies, des photolabs, des vêtements, des soins de beauté et de santé, des articles ménagers, des accessoires pour la maison, des marchés floraux, des centres de jardin, des postes d'essence et des appareils électroniques. Dans le but de mieux répondre aux besoins courants de ses consommateurs, Loblaw construit des magasins de plus grande surface et modifie les magasins existants, quand c'est approprié, pour les adapter au marché local, ce qui lui permet d'offrir une plus grande variété de produits et services.

En 2003, Loblaw a introduit sur le marché ontarien le format *The Real Canadian Superstore* (« RCSS »). L'introduction de ce programme de magasin à grande surface se poursuivra en 2004 et durant les années subséquentes afin que Loblaw puisse continuer d'offrir à ses consommateurs une expérience unique de magasinage, qui inclut une sélection élargie de produits et de services à des prix concurrentiels. Dans le cadre d'une stratégie à long terme sur la main-d'oeuvre dans le but d'instaurer une structure concurrentielle pour le concept ontarien du RCSS, 541 employés de l'Ontario ont accepté une offre de retraite anticipée volontaire, qui a donné lieu à une charge de 25 millions de dollars au bénéfice d'exploitation de 2003. Postérieurement à la fin de l'exercice 2003, 94 autres employés ont accepté l'offre de retraite anticipée volontaire, qui résultera en une charge additionnelle de 2 millions de dollars au bénéfice d'exploitation du premier trimestre de l'exercice 2004.

La force du programme des marques contrôlées de Loblaw lui a également permis d'étendre sa marque *le Choix du Président* à des services financiers. Au cours des trois derniers exercices, le nombre de clients qui utilisent les *Services financiers le Choix du Président* s'est accru et la gamme de produits et de services présentement à la disposition de la clientèle inclut des comptes chèques et d'épargne, des hypothèques, des REER, des prêts et des marges de crédit. Ces services sont fournis par Amicus Bank, membre du groupe de sociétés de la CIBC. La Banque le Choix du Président, filiale de Loblaw, a lancé la carte MasterCard® *Services financiers le Choix du Président* en 2001 dans tout le Canada, à l'exception du Québec où elle a été lancée en février 2004. En 2003, la Banque le Choix du Président a titrisé une partie additionnelle de ses sommes à recevoir sur cartes de crédit, générant un produit de 202 millions de dollars.

Dans le cadre des *Services financiers le Choix du Président* et de la carte MasterCard *Services financiers le Choix du Président*, Loblaw exploite un programme de fidélisation sous le nom de points *PC*. Les clients utilisant ces produits et services peuvent gagner des points *PC* échangeables contre des produits d'épicerie dans les magasins détenus par la société et les magasins franchisés et, dernièrement, contre une grande variété de récompenses, incluant des voyages, des certificats-cadeaux et des accessoires de maison à choisir dans le nouveau guide du Collectionneur de points *PC*.

En octobre 2003, Loblaw a introduit dans des marchés bien spécifiques en Ontario, une assurance habitation et automobile offerte par l'intermédiaire de sa filiale PC Financial Insurance Agency Inc. Ces services sont fournis et couverts par Aviva Canada Inc., société mère de l'un des plus grands et des plus réputés groupes de fournisseurs d'assurances sur les biens et les risques divers au Canada. L'implantation du service *PC Financial Insurance* à l'échelle de l'Ontario et du Canada est prévue tout au long de 2004 et 2005.

Tout en appuyant ses activités de vente au détail, Loblaw se concentre aussi sur l'optimisation de son réseau d'entrepôts et de distribution, sur l'introduction d'une plate-forme nationale pour ses fonctions d'approvisionnement et d'informations technologiques et sur la consolidation des fonctions administratives et de ses appuis. L'adoption de meilleures pratiques dans ces fonctions à l'échelle de Loblaw réalisera des économies de coûts qui lui permettront d'améliorer davantage sa proposition de valeur à sa clientèle dans tous ses formats et de renforcer sa position concurrentielle dans l'avenir.

Pêche

Le secteur de la pêche continue d'être affecté par les prix du marché languissant du saumon frais. Des signes d'améliorations ont été notés au cours de l'année 2003, toutefois, l'inconstance de l'approvisionnement continue d'avoir un effet négatif sur la croissance des ventes. De plus, durant l'exercice, le secteur de la pêche a durement été affecté par des débats reliés à la maladie, et à une perte dans les stocks causée par un froid intense sur la côte est nord-américaine. L'industrie de l'aquaculture du saumon a récemment fait l'objet de publicité concernant certaines questions reliées à des maladies, lesquelles peuvent influencer sur la demande du produit. En dépit du fait que nous prévoyons que l'amélioration des prix va se poursuivre, un retour à la rentabilité du secteur de la pêche, qui sera contrôlé de très près, dépend d'améliorations ultérieures dans les prix. Le secteur de la pêche poursuivra son objectif quant aux initiatives de réduction des coûts, du développement de produits, en s'appuyant sur sa grande fidélité des marques et sur ses relations avec ses clients.

Traditionnellement, le secteur de la pêche est lié par contrat à bon nombre de fermiers autonomes dans le domaine du saumon au Nouveau-Brunswick et dans le Maine. En 2003, le secteur de la pêche a entamé un processus d'acquisitions de petites installations dans le but de réduire ses coûts et d'optimiser la production.

En 2001, le secteur de la pêche a acquis deux petites installations d'aquaculture au Canada et, au cours du quatrième trimestre de 2001, a vendu l'entreprise de sardines en boîte et de transformation du poisson Connors pour un produit net de 148 millions de dollars qui a servi à rembourser la dette contractée pour l'acquisition de Bestfoods Baking.

III. DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS

Weston Foods

Weston Foods est un intervenant important dans les industries nord-américaines des produits de boulangerie et dans certains actifs maintenus dans l'industrie des produits laitiers en Ontario.

Installations et principaux produits

Au Canada, de simple petite boulangerie en 1882, le secteur Weston Foods s'est transformé en une exploitation prédominante qui s'étend d'un bout à l'autre du Canada de même qu'au centre et à l'est des États-Unis. Ce secteur confectionne un vaste assortiment de produits de boulangerie frais et surgelés (pré-étuvés, précuits et entièrement cuits) et des produits de boulangerie spécialisés, notamment : pains, galettes, petits pains, bagels, gaufres, muffins anglais, beignes, gâteaux, pâtisseries, tartes, cornets à crème glacée, gaufrettes pour sandwichs glacés, craquelins et autres produits de boulangerie. Le secteur des produits laitiers en Ontario se consacre au traitement du lait de consommation et d'un produit laitier qui peut être conservé à température ambiante sur les tablettes dans deux installations de production en Ontario. En outre, ce secteur distribue également de nombreux produits sous la marque *Neilson*, y compris des jus, des boissons, du yogourt et du beurre dans divers formats et saveurs.

Au cours de 2003, deux usines ont été fermées : Barrie (Ontario), et Orillia (Ontario). Également en 2003, Weston Foods a commencé sa production dans une installation au Québec et fait l'acquisition de deux installations au Québec, puis a cessé la production dans une installation louée en Ontario utilisée pour une production saisonnière.

Au cours de 2002, trois usines ont été fermées dans le cadre d'une restructuration : Miami (Floride), Burlington (Vermont) et Plattsburg (New York). De plus, en 2002, Weston Foods a commencé la production dans cinq installations : Pennsylvanie, New York, Saskatchewan, Ontario et Alberta.

Situation géographique des principales installations de production situées au Canada et aux États-Unis :

	<u>CANADA</u>		<u>ÉTATS-UNIS</u>
<u>Province</u>	<u>Nombre d'emplacements</u>	<u>État</u>	<u>Nombre d'emplacements</u>
Ontario	15	Pennsylvanie	10
Québec	7	New York	6
Alberta	4	Wisconsin	2
Saskatchewan	3	Californie	2
Nouvelle-Écosse	2	Une installation dans chacun	
Terre-Neuve	1	de ces états :	
Colombie-Britannique	1	New Jersey, Connecticut	
Manitoba	<u>1</u>	Illinois, Floride, Maryland,	
	34	Virginie, Dakota du Sud,	
		Ohio, Georgie, Indiana,	
		Missouri, Nebraska,	
		Washington, Caroline du	
		Nord	
			<u>14</u>
			34

Weston Foods vend ses produits à une clientèle variée sur le marché des aliments au détail en Amérique du Nord, y compris dans les supermarchés, les entreprises de marchandisage de masse, les détaillants à marge réduite, les distributeurs de service alimentaire et points de vente, de même qu'à d'autres clients du commerce des aliments au détail; elle consacre beaucoup d'effort à bâtir et à maintenir son capital de marques et à le faire connaître auprès des consommateurs. Weston Foods est également un fournisseur de produits de marques privées auprès de détaillants et d'entreprises alimentaires, de cornets à crème glacée et de gaufrettes pour sandwiches glacés pour l'industrie laitière et un fournisseur de biscuits pour les Guides.

Les produits de boulangerie frais et les produits laitiers de Weston Foods sont distribués par livraison directe aux grands magasins et par un réseau de distribution routier. Les produits de boulangerie surgelés et autres produits de boulangerie spécialisés sont distribués principalement via les entrepôts en utilisant des camions de la société et de sources externes.

Situation concurrentielle

L'industrie nord-américaine de la boulangerie est à la fois mature et concurrentielle. La direction passe en revue et surveille ses programmes et ses résultats d'exploitation, y compris la part de marché. Au besoin, elle remaniera ses stratégies opérationnelles, incluant le déménagement d'installations de production, la révision des prix et la modification de l'assortiment de produits, le positionnement des marques et les programmes de mise en marché pour tenir compte de la concurrence. Weston Foods est l'un des principaux fournisseurs de produits de boulangerie et de produits laitiers dans chacun des marchés importants qu'elle occupe et l'élaboration de ses marques clés et leur mise en valeur auprès de la clientèle lui confère un avantage par rapport à la concurrence.

Grâce à ses marques très recherchées, Weston Foods profite d'un avantage stratégique sur ses concurrents. Les marques de qualité supérieure et très appréciées des consommateurs, notamment *Arnold, Country Harvest, D'Italiano, Entenmann's, Freihofer's, Maier's, Neilson, Stroehmann, Thomas', Weston* et *Wonder*, procurent à Weston Foods un capital de marques et de produits stratégiques favorisant la fidélité des consommateurs qui recherchent justement la qualité, le bon goût et la fraîcheur. Par suite de la faiblesse des ventes expérimentées par les détaillants de produits alimentaires traditionnels aux États-Unis et d'une pression continue sur les coûts expérimentée par l'industrie, Weston Foods prévoit que la restructuration pour demeurer concurrentielle se poursuivra en 2004. Bien que l'issue et l'incidence, le cas échéant, de ces opérations de restructuration prévues sur les résultats financiers de la société soient incertaines, Weston Foods suivra de près le marché de l'alimentation au détail aux États-Unis et, au besoin, modifiera ses stratégies et ses programmes.

Matières premières

Le blé, la farine, le sucre, l'huile végétale et le cacao sont les principaux ingrédients des produits de boulangerie. En général, ces ingrédients sont facilement disponibles en quantité suffisante. Il existe de nombreuses sources d'approvisionnement pour ces ingrédients primaires. Cependant, l'approvisionnement de certains ingrédients spécialisés peut, de temps à autre, être limité. En outre, afin de minimiser l'impact des fluctuations de prix sur ces importantes matières premières, des contrats à terme avec les fournisseurs ou des contrats financiers tels que des contrats à terme et d'option de marchandises, sont utilisés en partie pour couvrir et limiter les fluctuations de prix des achats anticipés de certaines matières premières qui sont néanmoins, assujettis à des fluctuations. À titre d'entreprise de traitement du lait de consommation, la division des produits laitiers de l'Ontario reçoit la totalité de son lait cru par l'intermédiaire de l'Office de mise en marché du lait de l'Ontario (Producteurs laitiers de l'Ontario). En cas de pénurie de lait, le lait cru qui aurait autrement été destiné à d'autres fins, serait reformulé et mis à la disposition des entreprises de traitement du lait de consommation.

Propriété intellectuelle

La société a instauré des procédures afin d'enregistrer ses propriétés intellectuelles ou de les protéger autrement, y compris les marques de commerce, les noms commerciaux et les brevets sur tous les territoires où elle exerce ses activités. Les marques de commerce et les noms commerciaux utilisés dans le secteur de Weston Foods constituent des actifs importants pour la société et sont défendus avec vigueur. Comme ils confèrent à Weston Foods un avantage concurrentiel, la direction consacre beaucoup d'énergie dans la mise en marché de ses marques clés. Weston Foods a su bâtir un portefeuille de marques exceptionnelles et ces dernières figurent en italique dans la présente notice, le cas échéant.

Les marques de commerce clés employées au sein de Weston Foods comprennent *Arnold, Country Harvest, D'Italiano, Entenmann's, Freihofer's, Maier's, Neilson, Stroehmann, Thomas', Weston* et *Wonder*. Tous les produits de lait de consommation sont enregistrés sous les marques de commerce de *Neilson* : *Neilson, Neilson Trutaste, Neilson Trucalcium, Soy Delight* et *Udderly Cool*. Weston Foods a conclu un contrat de licence exclusif avec Cadbury Adams Canada Inc. l'autorisant à employer les noms commerciaux suivants sur les boissons lactées : *Caramilk®, Jersey Milk®* et *Crispy Crunch®* qui représentent certaines des tablettes de chocolat les plus connues au Canada. De plus, Weston Foods a conclu une entente de fabrication, de vente et de distribution exclusive avec Nestlé Canada pour les laits fouettés de *Nesquik®, Coffee Crisp®* et *Rolo®* et le colorant à café *Coffee-mate®*. Également, Weston Foods a conclu des ententes avec *Weight Watchers International Inc., Atkins Nutritional Inc.* et *Kellogg Canada Inc.* en regard de la fabrication, la vente et la distribution des produits de boulangerie sous ses marques.

Saisonnalité

Les activités sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées dans le courant de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de l'assortiment des produits. La direction surveille continuellement l'incidence que les périodes fériées peuvent avoir sur ses activités et ajuste en conséquence le niveau des stocks et de la production ainsi que les calendriers de livraison.

Employés

La majorité des quelque 19 000 personnes environ travaillant à temps plein et à temps partiel au sein de Weston Foods couverts par diverses conventions collectives, dont la presque totalité sont négociées indépendamment dans chaque usine, habituellement pour des durées d'au moins trois ans. Aucune convention collective ne revêt une importance prédominante pour l'ensemble des activités. En 2004, 37 conventions collectives touchant environ 3 900 employés expireront, la plus importante touchant environ 700 employés. Weston Foods va poursuivre également la négociation de 3 conventions collectives entamée en 2003 et ne prévoit pas d'interruption de travail en regard de ces négociations. Weston Foods entretient de bonnes relations avec ses employés et syndicats et ne prévoit aucune difficulté induite lors de la renégociation de ces conventions.

Questions environnementales

Weston Foods a des programmes efficaces en matière d'environnement et a établi des politiques et des procédures destinées à assurer la conformité à toutes les exigences législatives applicables dans ce domaine. À cette fin, Weston Foods procède à des évaluations des risques liés à l'environnement en faisant appel à des ressources internes et externes, et elle se sert également d'outils de communication pour sensibiliser les employés de tous ses secteurs d'exploitation.

Weston Foods s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité afin de faire face aux pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière de gestion environnementale et d'autres questions d'ordre écologique. Des comités environnementaux à l'échelle de Weston Foods se réunissent régulièrement pour surveiller les activités commerciales et s'assurer qu'elles sont exercées de façon responsable. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont aucune incidence importante sur la performance financière de Weston Foods, et rien n'indique qu'il puisse en être autrement. Weston Foods a implanté un programme de santé et sécurité visant à promouvoir la santé et le bien-être, la sécurité au travail et le respect des lignes directrices internes et publiées par les organismes de réglementation au sujet de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail.

Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil d'administration (le « Conseil ») reçoit des rapports qui contiennent les questions en suspens, signalent les nouvelles préoccupations législatives et décrivent les efforts de communication pertinents.

Sécurité alimentaire

Weston Foods est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des obligations et dépenses liées à des défauts de produits, à la sécurité des aliments et des produits et à la manipulation des produits. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des produits.

La totalité du chiffre d'affaires de Weston Foods provient de la vente de produits alimentaires et Weston Foods pourrait se trouver dans une position de grande vulnérabilité advenant un important problème d'intoxication d'origine alimentaire ou des problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence très négative sur la performance financière de Weston Foods. Des procédés ont été mis en place pour gérer une crise de ce genre. Ces procédés sont conçus pour identifier les risques, s'assurer que les communications avec les employés et les consommateurs sont claires et que les produits potentiellement dangereux sont immédiatement retirés des stocks. Les risques liés à la sécurité alimentaire sont couverts par le programme d'assurance de Weston Foods. De plus, Weston Foods applique des procédures et des programmes de sécurité alimentaire qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation des aliments. Weston Foods utilise les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution de produits alimentaires. Elle intensifie sa campagne de sensibilisation auprès des consommateurs sur la manipulation et la consommation sécuritaires des aliments.

Recherche et développement et nouveaux produits

L'équipe de développement de produits de classe mondiale de Weston Foods a mis au point d'importantes formulations commerciales, des recettes et une expertise technologique. De plus, à l'occasion, Weston Foods établit des relations stratégiques avec d'autres entreprises de produits alimentaires ou qui ont des produits de marque afin de tirer profit de leur expertise ou de leurs marques respectives.

Durant l'année 2003, Weston Foods a conclu une entente exclusive nord-américaine avec Atkins Nutritional Inc. pour fabriquer et lancer sur le marché des produits de boulangerie à faible teneur en hydrates de carbone. Également en 2003, Weston Foods a lancé de nouveaux produits novateurs incluant un pain de blé entier de soya *Country Harvest*, les pains artisanaux *City Bakery*, *Wonder Wacki*, les gaufres *Crispy Cranny Thomas*, les mini-bagels *Thomas* et des pains et bagels faibles en hydrates de carbone, y compris les bagels *Thomas* faibles en hydrates de carbone et des pains *Arnold* recommandés par Atkins. Le secteur des produits laitiers du Canada a mis sur le marché les produits de lait fouetté de marque Nestlé® et le colorant à café Coffee-Mate®, lesquels sont fabriqués et distribués exclusivement au Canada par Weston Foods.

Clients

Les clients de Weston Foods regroupent plusieurs grands supermarchés nationaux et régionaux, des marchands de masse, des pharmacies de ventes en gros, des magasins-clubs et des chaînes de dépanneurs à l'échelle du Canada et pour certains marchés bien spécifiques aux États-Unis. Aucun client, autre que Loblaws, ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de Weston Foods.

Activités à l'étranger

Weston Foods exerce ses activités à l'échelle du Canada et des États-Unis et approximativement 75 % du chiffre d'affaires de Weston Foods est réalisé aux États-Unis. Toute pression économique ou concurrentielle d'importance, incluant la fluctuation de la devise, qui surviendrait aux États-Unis aurait un impact sur les résultats consolidés de Weston Foods.

Distribution alimentaire

Installations et principaux produits

Loblaw exerce ses activités dans le secteur de la distribution alimentaire à l'échelle du Canada par l'intermédiaire de magasins détenus par Loblaw, de magasins franchisés indépendants (magasins franchisés), de magasins associés et en offrant des services à des comptes indépendants. Outre les produits alimentaires, les magasins détenus par Loblaw et les magasins franchisés offrent une sélection de produits non alimentaires et de services spécialisés pour combler tous les besoins courants. Loblaw a mis au point une gamme très réussie de produits et de services de marques contrôlées qui sont vendus ou mis en marché dans les magasins détenus par Loblaw, les magasins franchisés et les magasins associés et mis à la disposition, de façon limitée, à des clients de comptes indépendants. Quelques-unes des gammes de produits de marques contrôlées de Loblaw sont commercialisées dans certaines chaînes de supermarchés dans d'autres pays.

Divisions géographiques et bannières

Loblaw exerce ses activités à l'échelle du Canada, lesquelles sont réparties comme suit :

	Magasins détenus par Loblaw	Magasins franchisés	Magasins associés	Comptes indépendants	Entrepôts
Colombie-Britannique	39	44	21	7	1
Yukon	1	1	0	0	0
Territoires du Nord- Ouest	3	0	1	1	0
Alberta	58	5	15	1 521	4
Saskatchewan	34	14	43	1 656	2
Manitoba	20	4	51	59	1
Ontario	165	242	18	76	9
Québec	245	29	432	1 650	10
Nouveau-Brunswick	22	24	5	348	2
Nouvelle-Écosse	37	24	2	595	2
Île-du-Prince-Édouard	5	3	1	186	0
Terre-Neuve et Labrador	17	7	9	577	2
	<u>646</u>	<u>397</u>	<u>598</u>	<u>6 676</u>	<u>33</u>

À la fin de l'exercice 2003, la taille moyenne des magasins détenus par Loblaw et des magasins franchisés était de 50 500 pieds carrés et 24 400 pieds carrés respectivement. La taille moyenne des magasins détenus par Loblaw et des magasins franchisés a augmenté de 13,2 % et de 10,9 % respectivement au cours des trois derniers exercices.

Lorsqu'elle le juge pratique, Loblaw soutient sa stratégie d'acquérir des emplacements pour de futurs magasins. À la fin de l'exercice 2003, Loblaw possédait 67 % des biens immobiliers dans lesquels les magasins détenus par Loblaw sont situés, ainsi que divers biens en voie d'aménagement ou destinés à l'aménagement. Les biens immobiliers qui lui appartiennent sont essentiellement libres de toutes charges avec des prêts hypothécaires de 36 millions de dollars sur un actif immobilisé total incluant les propriétés immobilières d'une valeur comptable nette d'environ 6,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2003. La superficie totale des magasins détenus par Loblaw représente approximativement 32,6 millions de pieds carrés.

Pour l'exercice qui vient de se terminer, Loblaw a exercé ses activités directement par le biais de magasins détenus par Loblaw et indirectement par le biais de magasins franchisés et de magasins associés sous les bannières suivantes :

Magasins détenus par Loblaw	Nombre de magasins	Magasins franchisés et associés	Nombre de magasins
Atlantic Superstore	50	Atlantic SaveEasy	52
Magasins « payer et emporter » (Ontario, Atlantique, Québec sous le nom de Presto)	65	Extra Foods	21
Dominion (Terre-Neuve et Labrador)	15	Fortinos	20
Extra Foods	70	Lucky Dollar Foods	93
Loblaws	97	No Frills	115
Loblaws, The Real Canadian Superstore	3	Provigo	33
Maxi (y compris Maxi & Cie)	92	Shop Easy Foods	59
Provigo	94	SuperValu	29
The Real Canadian Superstore	60	Valu-mart	70
The Real Canadian Wholesale Club	33	Your Independant Grocer	52
Zehrs Markets	57	Autres magasins franchisés et associés	451
Zehrs, The Real Canadian Superstore	2		
Autres magasins détenus par la société	8		
	646		995

Situation concurrentielle

L'industrie de la distribution alimentaire au Canada est un marché changeant et concurrentiel. Les besoins des consommateurs dictent l'évolution de l'industrie qui n'échappe pas aux changements démographiques ni aux tendances économiques, comme l'évolution du revenu disponible, l'accroissement de la diversité ethnique, la sensibilisation à une saine alimentation et le temps disponible. Au cours des dernières années, les consommateurs ont exigé une meilleure qualité, une valeur accrue et une plus grande commodité.

Les récents changements dans l'industrie se traduisent par l'arrivée sur le marché de concurrents non traditionnels, comme les entreprises de marchandisage de masse et les clubs-entrepôts, les pharmacies et magasins spécialisés, qui continuent d'accroître leurs assortiments de produits typiquement associés aux supermarchés traditionnels.

Loblaw estime être en position solide face à la concurrence au Canada. Elle est le plus grand distributeur de produits alimentaires du pays pour ce qui est du chiffre d'affaires. Elle accorde la priorité à l'établissement de nouveaux magasins, à l'élargissement des rayons et services et à la rénovation des magasins existants tout en contrôlant les coûts d'exploitation et en rationalisant et en centralisant certaines fonctions similaires. Toutes ces mesures permettent à Loblaw d'afficher de bons rendements sur un marché de plus en plus concurrentiel qui évolue constamment avec l'arrivée des magasins-entrepôts, l'augmentation des magasins d'alimentation à rabais et la commercialisation d'un plus grand nombre d'aliments par les magasins à très grande surface et autres détaillants spécialisés. Le programme de marques contrôlées de Loblaw lui confère un autre avantage concurrentiel appréciable, qui favorise la fidélité de la clientèle et assure une certaine souplesse dans l'établissement des prix par rapport aux marques nationales.

Clients

Les activités de Loblaw ne dépendent ni d'un seul client ni d'un petit nombre de clients.

Produits et services

Loblaw a développé une gamme très réussie de produits et services de marques contrôlées qui sont vendus ou mis en marché dans les magasins détenus par Loblaw, les magasins franchisés et associés et offerts, en quantités limitées, à certains clients indépendants. L'équipe responsable de la mise au point des produits au sein de Loblaw travaille étroitement avec des fournisseurs pour la conception des produits de marques contrôlées. La gamme de produits *le Choix du Président* est commercialisée dans certaines chaînes de supermarchés dans les pays suivants : la Barbade, les Bermudes, les Iles Caïmans, la Chine (Hong Kong), la Colombie, le Chili, Israël, la Jamaïque, la Trinité et les États-Unis.

Loblaw commercialise actuellement plus de 5 000 produits de marques contrôlées sous les marques *le Choix du Président*, *PC*, *sans nom*, *Formats Club*, *PRODUIT VERT*, *BON AU POSSIBLE*, *EXACT*, *le Choix du Président Biologique* et *La vie chez soi*.

Plus récemment, la marque *PC* a été appliquée à une sélection de produits d'usage courant dans le cadre de l'accroissement des rayons de marchandise générale. En 2003, plus de 500 produits de marchandise générale *PC* provenant de tous les coins du monde et destinés à toutes les pièces de la maison – literie, bain, cuisine, décoration intérieure et extérieure - ont été introduits sur le marché.

Le programme de produits de marques contrôlées *le Choix du Président* de Loblaw comprend également les *Services financiers le Choix du Président* dont le fournisseur est la Banque Amicus, membre du groupe des sociétés de la CIBC. Les produits et services proposés dans le cadre des *Services financiers le Choix du Président* sont offerts à des tarifs intéressants et leur utilisation permet aux clients de gagner des points *PC* échangeables contre des produits d'épicerie et autres récompenses. En mars 2001, la Banque le Choix du Président a lancé avec succès la carte MasterCard *Services financiers le Choix du Président* à l'échelle du Canada, à l'exception du Québec où elle a été lancée en février 2004. Des fournisseurs indépendants se chargent des services de traitement des transactions par cartes de crédit, des centres d'appels et de la surveillance de crédit et des fraudes pour la carte MasterCard *Services financiers le Choix du Président*.

En octobre 2003, Loblaw a introduit dans des marchés ontariens bien spécifiques des services d'assurance habitation et automobile par l'intermédiaire de sa filiale PC Financial Insurance Agency Inc., avec une augmentation des points de service tout au long de 2004 et 2005.

Avec les services *PC Financial Insurance*, les clients bénéficient de tarifs peu élevés et de quelques caractéristiques uniques telles que la suppression de la franchise et un service de réclamation 24/7.

Loblaw a établi une relation d'affaires avec Aviva Canada Inc. dans le but d'offrir et de garantir de l'assurance habitation et automobile par le biais de *PC Financial Insurance*. Aviva Canada Inc. est la société mère de l'un des plus grands et des plus réputés groupes de fournisseurs d'assurances sur les biens et les risques divers au Canada. Aviva plc, société mère de Aviva Canada Inc., est le septième groupe d'assurances en importance au monde et ses activités principales regroupent l'épargne à long terme, la gestion de fonds et l'assurance générale.

Propriété intellectuelle

Loblaw a instauré des procédures afin d'enregistrer ses propriétés intellectuelles ou de les protéger autrement, y compris les marques de commerce utilisées dans les noms commerciaux des magasins ou des bannières de même que ceux associés à ses programmes de marques contrôlées. Les noms commerciaux des magasins ou des bannières sont associés à des concepts de détail précis et revêtent de l'importance tant pour les magasins détenus par Loblaw que pour les magasins franchisés. Les magasins franchisés utilisent les noms des bannières associés à leur programme de franchisés conformément aux accords d'octroi de licence. Les noms commerciaux de Loblaw utilisés dans le cadre de son programme de marques contrôlées sont présentés à la rubrique « Produits et services ». D'autres propriétés intellectuelles de Loblaw comprennent les noms de domaines, les conceptions d'emballage de même que les formulations et les spécifications des produits. Les droits de propriété intellectuelle liés aux affaires de Loblaw constituent des actifs importants et sont défendus avec vigueur. Les marques de commerce de Loblaw figurant dans la présente notice annuelle sont présentées en italique.

Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement et groupe de distribution de Loblaw est responsable du flux de la marchandise et de l'information entre ses vendeurs et fournisseurs et les centres de distribution et les entrepôts de Loblaw et, finalement, de ses magasins. Dans certains cas, des marchandises sont déplacées directement vers les magasins de Loblaw à partir des vendeurs alors qu'ils livrent directement aux magasins au lieu des entrepôts, assurant ainsi un usage optimal de la chaîne d'approvisionnement et du réseau de distribution. Le système de distribution de Loblaw lui permet de répondre rapidement aux conditions changeantes du marché de façon à offrir un niveau supérieur de service et de maintenir des niveaux optimaux de stocks au plus bas prix possible. Afin d'atteindre ces objectifs, Loblaw évalue continuellement ses méthodes de distribution incluant ses relations avec les vendeurs et fournisseurs, la technologie, les modes de transport et les installations. Tout au long du processus d'évaluation, Loblaw coordonne le flux interne et externe pour assurer des quantités optimales et des livraisons sur une base opportune. Lorsque Loblaw le juge opportun, elle instaure des changements à ses infrastructures des chaînes d'approvisionnement pour assurer un système continu de fiabilité et de rentabilité.

La chaîne d'approvisionnement et de réseau de distribution regroupe les entrepôts et les centres de distribution qui lui appartiennent ainsi que les entrepôts et les centres de distribution qui sont loués. Loblaw a aussi recours aux services d'entreposage par un tiers. Loblaw utilise différents modes de transport incluant son propre parc de camions et le recours à un tiers pour du transport régulier, par train ou par bateau.

Saisonnalité

Les activités de Loblaw relatives aux produits alimentaires sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées dans le courant de l'année, notamment au chapitre du niveau des stocks, du volume des ventes et de l'assortiment des produits. Comme Loblaw accroît son assortiment de marchandise non alimentaire, elle pourrait augmenter le nombre de produits saisonniers qu'elle offre et, par conséquent, ses activités pourraient être plus exposées à des fluctuations saisonnières.

Employés

À la fin de l'exercice 2003, Loblaw et ses franchisés employaient plus de 126 000 personnes à temps plein et à temps partiel. Loblaw compte un total de 376 conventions collectives, touchant approximativement 98 000 employés. En 2003, 54 conventions collectives sont venues à échéance et un autre 54 conventions ont été négociées avec succès. Au cours de 2003, les négociations ont été ardues et ont mené à une interruption de travail de courte durée dans les magasins Dominion à Terre-Neuve et au Labrador, laquelle a par la suite été réglée par la signature d'une convention collective de 41 mois. En 2004, 76 conventions collectives touchant environ 9 000 employés arriveront à terme, dont la plus importante concerne à elle seule quelque 2 300 employés. Loblaw poursuivra également les négociations relatives aux 48 conventions reportées de 2000 à 2003 et ne prévoit aucune interruption de travail en ce qui a trait à ces négociations. Loblaw entretient de bonnes relations avec ses employés et les syndicats et, bien que cette éventualité ne puisse être écartée, elle ne prévoit aucun problème inhabituel lors de la renégociation de ces conventions collectives.

Questions environnementales

Loblaw a des programmes efficaces en matière d'environnement et a établi des politiques et des procédés destinés à assurer la conformité à toutes les exigences législatives applicables dans ce domaine. À cette fin, Loblaw procède à des évaluations des risques liés à l'environnement en faisant appel à des ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes efficaces de sensibilisation auprès des employés dans tous ses secteurs d'exploitation.

Loblaw s'emploie à être responsable sur les plans social et environnemental et reconnaît que les efforts qu'elle déploie pour assurer sa croissance économique et sa rentabilité afin de faire face aux pressions exercées par la concurrence doivent tenir compte de ses responsabilités en matière de gestion environnementale et d'autres questions d'ordre écologique. Des comités environnementaux à l'échelle de Loblaw se réunissent régulièrement pour surveiller les activités commerciales et s'assurer qu'elles sont exercées de façon responsable. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont aucune incidence importante sur la performance financière de Loblaw. Loblaw a un programme de santé et de sécurité visant à promouvoir la santé et le bien-être, la sécurité au travail et le respect des lignes directrices internes et publiées par les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité au travail. Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil reçoit des rapports qui passent en revue les questions en suspens, signale les nouvelles préoccupations d'ordre législatives et décrit les efforts de communication pertinents.

Sécurité alimentaire

Loblaw est assujettie à d'éventuelles responsabilités découlant de ses activités commerciales, notamment des obligations et dépenses liées à des défauts de produits, à la sécurité des aliments et des produits et à la manipulation des produits. Ces responsabilités peuvent découler du stockage, de la distribution et de la présentation des produits et, en ce qui concerne les produits de marques contrôlées de Loblaw, à leur fabrication, leur emballage et leur conception.

Une grande partie du chiffre d'affaires de Loblaw provient de la vente de produits alimentaires et Loblaw pourrait se trouver dans une position de grande vulnérabilité advenant un important problème d'intoxication d'origine alimentaire ou des problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires. Un événement de cette nature pourrait avoir une incidence très négative sur la performance financière de Loblaw. Des procédés ont été mis en place pour gérer une crise de ce genre. Ces procédés

sont conçus pour identifier les risques, s'assurer que les communications avec les employés et les consommateurs soient claires et que les produits potentiellement dangereux soient immédiatement retirés des stocks. Les risques liés à la sécurité alimentaire sont couverts par le programme d'assurance de Loblaw. De plus, Loblaw applique des procédures et des programmes de sécurité alimentaire qui ont trait aux normes de préparation et de manipulation des aliments. Loblaw utilise les meilleures pratiques pour l'entreposage et la distribution de produits alimentaires. Elle intensifie sa campagne de sensibilisation auprès des consommateurs sur la manipulation et la consommation sécuritaires des aliments.

Pêche

Installations et principaux produits

Le secteur de la pêche exerce ses activités de saumon d'élevage frais sur les deux côtes du Canada, sur la côte est des États-Unis dans l'état du Maine et au Chili. Le secteur de la pêche s'occupe du traitement, de la commercialisation et de la vente d'une gamme complète de saumon et de produits du saumon de l'Atlantique à valeur ajoutée sur le marché nord-américain, y compris les filets (les portions ordinaires ou de coupe supérieure), les duos « steak et filet », les burgers et les brochettes ainsi que les produits marinés. Le secteur de la pêche vend principalement à des supermarchés au détail et à des clients de service alimentaire, et distribue ses produits par le biais de transporteurs indépendants.

Situation concurrentielle

Le marché nord-américain du saumon est très concurrentiel. Même si le prix représente un facteur clé, d'autres facteurs sont essentiels pour conserver et attirer les clients, tels que : un arrivage régulier, un service de qualité et de nouveaux produits. Le secteur de la pêche, qui représente le plus important producteur de saumon d'élevage en Amérique du Nord, utilise sa ligne de produits *Heritage* pour tirer parti de son solide capital de marques auprès de sa clientèle et est le chef de file de l'industrie dans le développement de produits novateurs et appréciés des consommateurs.

Matières premières

Les principales matières premières pour la production du saumon incluent les œufs, les saumoneaux et les alevins. Le secteur de la pêche produit ses propres œufs, saumoneaux et alevins en croissance.

Propriété intellectuelle

Les noms commerciaux *Heritage* et *Crystal Waters* sont utilisés dans l'entreprise de saumon d'élevage. Ces marques de commerce sont détenues par la société. Les marques de commerce et les marques utilisées dans le secteur de la pêche représentent des actifs importants et sont défendus avec vigueur.

Saisonnalité

Les activités du secteur de la pêche ne sont pas touchées de façon importantes par les variations saisonnières.

Employés

Le secteur relié au saumon d'élevage frais emploie 860 personnes environ, selon la période de l'année, et environ 320 employés sont membres de l'Association des employés d'Heritage Salmon. Le contrat avec les membres de l'Association des employés a été ratifié pour une période de quatre ans commençant en 2002.

Questions environnementales

Le secteur de la pêche a mis en place d'importants programmes environnementaux et a établi des politiques conformes à celles du reste de la société visant à respecter toutes les exigences des lois environnementales applicables. Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont aucune incidence importante sur les dépenses en immobilisations, le bénéfice, ni sur sa position concurrentielle.

Clients

Les activités du secteur de la pêche ne dépendent ni d'un seul client ni d'un petit nombre de clients et possède des relations actives avec plus de 400 clients, principalement constitués d'importants détaillants, d'entreprises de vente au détail, de service alimentaire et d'institutions.

IV. CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE

La société s'engage à gérer ses activités de façon convenable et responsable, et ce, à tous les niveaux. La société s'est doté d'un Code de déontologie qui renferme les attentes de la société quant à la bonne conduite de tous les employés et à leur respect des principes d'éthique. La société a aussi mis à jour une politique de confidentialité qui stipule son engagement quant à la protection de la confidentialité des informations personnelles.

La société a mis sur pied une ligne anonyme sans frais qui peut être utilisée par les employés afin de signaler des irrégularités dans la vérification, des pratiques comptables suspectes et des conduites non professionnelles pouvant nuire à la société.

V. RISQUES FINANCIERS ET D'EXPLOITATION ET GESTION DES RISQUES

Une analyse détaillée des risques d'exploitation et financiers reliés à la société est incluse dans la section de l'Analyse par la direction qui figure aux pages 24 à 62 du Rapport annuel 2003 de la société, laquelle est intégrée dans les présentes par renvoi.

VI. STRUCTURE DU CAPITAL ET MARCHÉ POUR LES TITRES

Structure du capital

La structure du capital de Weston est composée d'actions ordinaires et d'actions privilégiées.

Actions ordinaires

À la fin de l'exercice 2003, on dénombrait 129 433 442 actions ordinaires en circulation et 1 215 porteurs d'actions ordinaires inscrits. Il y a un nombre illimité d'actions ordinaires autorisées avec droit de vote, à raison d'un vote par action ordinaire. Postérieurement à la fin de l'exercice, Weston a racheté

pour annulation 587 200 de ses actions ordinaires pour la somme de 59 millions de dollars, dans le cadre de son OPRCNA.

Actions privilégiées - Série I

À la fin de 2003, on dénombrait 9 400 000 actions privilégiées sans droit de vote, Série I, 5,80 %, au prix de 25 \$ l'action, lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,45 \$ par action, par année. Weston peut, à son gré, racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 15 décembre 2006, 26,00 \$
 À compter du 15 décembre 2007, 25,75 \$
 À compter du 15 décembre 2008, 25,50 \$
 À compter du 15 décembre 2009, 25,25 \$
 À compter du 15 décembre 2010, 25,00 \$

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré du porteur, de convertir leurs actions privilégiées sur avis de Weston en une autre série d'actions privilégiées sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par Weston. Sur liquidation ou dissolution de Weston, chaque porteur d'actions privilégiées, Série I, a droit de façon préférentielle à tout autre versement devant être effectué aux porteurs d'actions ordinaires à 25 \$ par action plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées de Série I ne peuvent bénéficier de toute autre distribution des actifs de Weston.

Actions privilégiées – Série II

À la fin de l'exercice 2003, on dénombrait 10 600 000 actions privilégiées sans droit de vote, Série II, 5,15 %, au prix de 25 \$ l'action, lesquelles donnent aux porteurs le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe de 1,2875 \$ par action, par année. À compter du 1^{er} avril 2009, Weston peut, à son gré, racheter en espèces ces actions privilégiées en circulation, en totalité ou en partie, au coût de 25 \$ par action. À compter du 1^{er} juillet 2009, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles, au gré du porteur, en des actions ordinaires de Weston, déterminées en divisant 25 \$ par 2 \$ ou 95 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston, selon le plus élevé des deux. En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré du porteur, de convertir leurs actions privilégiées sur avis de Weston en une autre série d'actions privilégiées sur une base d'une action contre une autre action à une date établie par Weston. Sur liquidation ou dissolution de Weston, chaque porteur d'actions privilégiées de Série II, sous réserve des droits des détenteurs d'actions privilégiées, Série I, et de façon préférentielle avant tout paiement à être effectué aux porteurs des actions ordinaires, a droit à 25 \$ par action, plus un montant égal à tous les dividendes accumulés. Les porteurs d'actions privilégiées, Série II, ne peuvent bénéficier de toute autre distribution des actifs de Weston.

Il y a 67 porteurs d'actions privilégiées inscrits et toutes les actions privilégiées en circulation sont offertes sur le marché public.

Volume et valeur marchande des actions

Les actions ordinaires et privilégiées de Weston sont négociées à la Bourse de Toronto sous les symboles boursiers "WN", "WN.PR.A", et "WN.PR.B" respectivement.

Les hausses et les baisses mensuelles des marchés et le volume mensuel transigé pour les actions ordinaires, les actions privilégiées, Série I et les actions privilégiées, Série II, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003 s'établissent comme suit :

Mois	Actions ordinaires			Actions privilégiées Série I			Actions privilégiées Série II		
	Haut (\$ par action ordinaire)	Bas (\$ par action ordinaire)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Haut (\$ par action ordinaire)	Bas (\$ par action ordinaire)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)	Haut (\$ par action ordinaire)	Low (\$ par action ordinaire)	Volume quotidien moyen par mois (en actions)
Janvier	94,00	90,00	98 661	25,95	25,28	6 893	26,99	26,00	8 229
Février	94,07	90,50	104 742	27,29	25,11	6 236	26,85	26,25	11 511
Mars	95,25	91,00	98 018	25,65	24,75	6 964	26,74	26,45	5 678
Avril	96,00	88,51	73 714	25,48	25,00	5 127	26,74	26,45	4 071
Mai	107,00	92,50	60 615	26,90	25,25	11 816	27,15	26,60	3 805
Juin	107,40	100,26	83 745	26,85	26,06	15 955	27,99	26,50	1 870
Juillet	109,00	100,25	50 996	27,24	26,17	4 799	27,39	26,55	1 624
Août	109,00	102,51	46 424	26,84	26,00	4 112	27,49	26,25	774
Septembre	108,00	99,00	84 381	26,70	25,76	4 555	27,45	26,72	3 346
Octobre	104,00	98,00	55 849	27,00	26,00	5 005	27,44	27,06	3 667
Novembre	105,00	97,01	74 591	27,25	26,35	5 316	27,74	27,18	3 186
Décembre	104,00	95,36	73 149	26,80	26,03	6 247	27,69	27,00	2 678

Effets commerciaux et dette à long terme

La société possède les effets commerciaux et dette à long terme suivants en date du 31 décembre 2003 :

<u>(en millions de dollars)</u>	<u>Au 31 décembre 2003</u>	<u>Au 31 décembre 2002</u>
Effets commerciaux	696 \$	715 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	307	110
Dette à long terme	<u>5 832</u>	<u>5 391</u>
	<u>6 835 \$</u>	<u>6 216 \$</u>

Les débetures et billets à moyen terme (« BMT ») de Weston et de Loblaw ne sont pas négociés ni cotés sur le marché. Les BMT suivants ont été émis au cours du dernier exercice écoulé :

<u>(en millions de dollars)</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Produit net</u>
Georges Weston limitée – Billets		
6,69 %, échéance 2033	100 \$	99,5 \$
Les Compagnies Loblaw limitée - Billets		
5,40 %, échéance 2013	200 \$	198,6 \$
6,54 %, échéance 2033	200 \$	198,9 \$
6,05 %, échéance 2034	200 \$	197,9 \$
5,86 %, échéance 2043	55 \$	54,7 \$
	<u>755 \$</u>	<u>749,6 \$</u>

Postérieurement à la fin de l'exercice 2003, Weston a émis pour 200 millions de dollars de BMT, échéant en 2014 pour un produit net de 198,6 millions de dollars et Loblaw a émis pour 200 millions de dollars de BMT, échéant en 2035 pour un produit net de 198,5 millions de dollars.

Cotes de solvabilité (normes canadiennes)

Les cotes de solvabilité de Weston relativement à ses valeurs mobilières pour l'exercice récemment terminé sont comme suit :

<u>Cotes de solvabilité (normes canadiennes)</u>	<u>Dominion Bond Rating</u>	<u>Standard & Poor's</u>
	<u>Service</u>	
Effets commerciaux	R-1 (bas)	A-1 (bas)
Billets à moyen terme	A (bas)	A-
Déventures échangeables	BBB (haut)	
Actions privilégiées	Pfd-2 (bas)	P-2
Autres billets et déventures	A (bas)	A-

Les agences de cotation ont établi les cotes de solvabilité à partir de considérations quantitatives et qualitatives qui sont pertinentes à Weston. Ces cotes ont pour but de donner une indication du risque que Weston ne remplira pas ses obligations en temps opportun, et ne tiennent pas compte de certains facteurs tels que le marché ou le risque de fixation des prix puisque ces derniers doivent être évalués par les investisseurs comme facteurs de risque dans leur processus d'investissement. Ces cotes ne représentent pas des recommandations d'acquiescer, de vendre ou de garder les titres et peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps de la part des agences de cotation.

Une définition des catégories de chaque cote a été obtenue des agences respectives à partir de leur site Web et est présentée ci-dessous :

Dominion Bond Rating Service

Effets commerciaux

Cote : R-1 (bas)

Qualité du crédit satisfaisant. La solidité de l'ensemble et la perspective des ratios concernant les principales liquidités, la dette et la rentabilité ne sont pas aussi favorables qu'avec une catégorie plus élevée, mais ces considérations sont tout de même convenables. Tout facteur négatif qui existe pourra être surmonté et l'entité est normalement de taille suffisante pour déployer une quelconque influence dans son industrie.

Billets à moyen terme, autres billets et déventures

Cote : A (bas)

Qualité du crédit satisfaisant. La protection du capital et des intérêts est très substantielle, mais le degré de solidité est moins élevé que les entités cotées AA. Bien que représentant une cote convenable, les entités dans la catégorie « A » sont considérées comme étant plus fragiles lors de conditions économiques défavorables et ont de plus grandes tendances cycliques que les sociétés qui ont des cotes plus élevées.

Débiteures échangeables

Cote: BBB (haut)

Qualité de crédit convenable. La protection du capital et des intérêts est considérée convenable, mais l'entité est considérée comme étant plus fragile lors de conditions économiques et financières défavorables, ou il peut exister d'autres éléments adverses qui affecteraient le degré de solidité de l'entité et de ses valeurs mobilières.

Actions privilégiées

Cote : Pfd-2 (bas)

Qualité de crédit satisfaisante. La protection des dividendes et du capital est encore substantielle, mais le bénéfice net, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que pour les sociétés cotées Pdf-1. Généralement, les cotes « Pfd-2 » correspondent aux sociétés dont les obligations prioritaires se retrouvent dans la catégorie « A ».

Standards & Poor's**Effets commerciaux**

Cote : A-1 (bas)

Une obligation à court terme « A-1 » est cotée dans la catégorie la plus élevée par Standard & Poor's. La capacité de l'obligataire de respecter son engagement financier sur l'obligation demeure élevée.

Billets à moyen terme et autres billets et débiteures

Cote : A-

Une obligation cotée « A » est en quelque sorte plus fragile lors de conditions économiques et financières défavorables que les catégories cotées plus hautes. Toutefois, la capacité de l'obligataire de respecter son engagement financier sur l'obligation demeure très élevée.

Actions privilégiées

Cote : P-2

Une cote P-2 sur des actions privilégiées confirme que les paramètres de protection sont convenables. Toutefois, des conditions économiques défavorables ou des circonstances changeantes sont plus susceptibles d'entraîner une diminution de la capacité à respecter ses engagements financiers.

VII. DIVIDENDES

Dividendes déclarés par action (en dollars)	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Actions ordinaires	1,20	0,96	0,80
Actions privilégiées Série I	1,45	1,49	
Actions privilégiées Série II	1,29	0,93	

Postérieurement à la fin de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,36 \$ par action, payable le 1^{er} avril 2004.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement de dividendes sont laissés à la discrétion du Conseil d'administration. La politique de Weston en matière de dividendes consiste à maintenir des versements de dividendes stables, équivalant à environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base normalisé par action ordinaire de l'exercice précédent, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des flux de trésorerie futurs et des occasions de placement.

Restrictions

En vertu du billet à ordre 12,70 %, échéant le 8 novembre 2030, Weston est assujettie à des restrictions qui l'empêchent de verser des dividendes en espèces sur ses actions ordinaires si la mesure des capitaux propres de Weston se retrouve sous la barre de certains niveaux prédéterminés. À ce jour, Weston n'a jamais été empêchée de verser des dividendes en espèces parce qu'elle ne satisfaisait pas à cette exigence et ne prévoit pas être dans l'impossibilité de satisfaire à cette restriction dans l'avenir.

VIII. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Administrateurs

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
W. Galen Weston, O.C., ^{1*} Ontario, Canada	Président du Conseil et Président, George Weston limitée et président du Conseil, Les Compagnies Loblaw limitée	1967
A Charles Baillie, ² , Ontario, Canada	Administrateur de société	2003
Robert J. Dart, Ontario, Canada	Vice-président du conseil, Wittington Investments, Limited (société de placement)	1994
Peter B. M. Eby, ^{1,2,3} Ontario, Canada	Administrateur de société	2000
Philipp W. Farmer, ² Floride, États-Unis	Administrateur de société	2003
Anne L. Fraser, ^{5*} Alberta, Canada	Administratrice de société	1995
R. Donald Fullerton, ^{2*,3*} Ontario, Canada	Administrateur de société	1991
Anthony R. Graham, ^{1,3,4*} Ontario, Canada	Président, Wittington Investments, Limited (société de placement)	1996
Mark Hoffman, ^{4,5} Londres, Angleterre	Président du conseil, Cambridge Research Group Limited (société de transfert de technologie et de placement britannique)	1975
Allan L. Leighton, ⁴ Leeds, Angleterre	Président du conseil, Royal Mail Group (service postal britannique)	2000
John C. Makinson, CBE, ² Londres, Angleterre	Président du conseil et chef de la direction The Penguin Group (société médiatique internationale)	1997
J. Robert S. Prichard, O.C., O.Ont. ^{3,5} Ontario, Canada	Président et chef de la direction, Torstar Corporation (société de médias écrits)	2000
M. D. Wendy Rebanks, ^{4,5} Ontario, Canada	Administratrice de société	1994
Galen G. Weston Ontario, Canada	Vice-président, Exploitation no frills (Supermarché de vente au détail)	2003

*Président du comité

1. Comité de direction
2. Comité de vérification
3. Comité de gouvernance, des ressources humaines, de mises en candidature et de rémunération
4. Comité de retraite et des avantages sociaux
5. Comité de l'environnement et de santé et sécurité

Tous les administrateurs restent en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la société ou jusqu'à ce qu'un administrateur démissionne ou que son successeur soit dûment élu ou nommé.

Membres de la direction

<u>Nom et pays de résidence</u>	<u>Occupation principale</u>
W. Galen Weston, O.C. Ontario, Canada	Président du Conseil et Président
Richard P. Mavrinac Ontario, Canada	Chef de la direction financière
Roy R. Conliffe Ontario, Canada	Vice-président principal, relations de travail
Stewart E. Green Ontario, Canada	Vice-président principal, secrétaire et chef du contentieux
Louise M. Lacchin Ontario, Canada	Vice-présidente principale, finances
Donald G. Reid Ontario, Canada	Vice-président principal
Robert G. Vaux Ontario, Canada	Vice-président principal, développement des affaires
Robert A. Balcom Ontario, Canada	Vice-président, secrétaire adjoint
Manny DiFilippo Ontario, Canada	Vice-président, gestion des risques et services de vérification interne
J. Bradley Holland Ontario, Canada	Vice-président, fiscalité
Michael N. Kimber Ontario, Canada	Vice-président, conseiller juridique
Garfield R. Mitchell Ontario, Canada	Vice-président, affaires communautaires
Kirk W. Mondesire Ontario, Canada	Vice-président, systèmes corporatifs
Lucy J. Paglione Ontario, Canada	Vice-présidente, retraite et avantages sociaux
Rolando Sardellitti Ontario, Canada	Vice-président, contrôleur

Lisa R. Swartzman Ontario, Canada	Vice-présidente, trésorière
Geoffrey H. Wilson Ontario, Canada	Vice-président, relations avec l'industrie et les investisseurs
Ann Marie Yamamoto Ontario, Canada	Vice-présidente, vérification des systèmes et technologie de l'information
Marian M. Burrows Ontario, Canada	Secrétaire adjoint
Walter H. Kraus Ontario, Canada	Directeur, affaires environnementales
Patrick R. MacDonell Ontario, Canada	Trésorier adjoint

Toutes les personnes précitées occupent leurs fonctions actuelles ou d'autres postes auprès de la même société ou de sociétés ou organismes associés depuis cinq ans, à l'exception des personnes suivantes :

M. A.L. Leighton, qui est l'ancien président et chef de la direction de Wal-Mart Europe et qui a occupé un poste de haute direction chez ASDA Stores Ltd. de 1992 à 2000; M. J.R.S. Prichard, qui est président et chef de la direction de Torstar Corporation et qui a été président de l'Université de Toronto de 1990 à 2000; M. A. Charles Baillie, qui a été président du conseil de la Banque Toronto-Dominion et a été président du conseil et chef de la direction de la Banque Toronto Dominion au cours des cinq dernières années; M. Phillip W. Farmer a été président du conseil, président et chef de la direction de Harris Corporation située à Melbourne, en Floride pour au moins les cinq dernière années; et M. Galen G. Weston est vice-président, exploitations, pour la division no frills de Les Compagnies Loblaw limitée et a été inscrit à l'Université de Columbia de janvier 2001 à mai 2003. Précédemment, M. Galen G. Weston tenait des fonctions de gestionnaire au sein de Les Compagnies Loblaw limitée de 1998 à 2001.

Le 31 décembre 2003, M. W. Galen Weston est le propriétaire réel, directement ou indirectement, de 80 691 887 ou 62,3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société et de 63,2 % des actions ordinaires émises et en circulation de Loblaw, ou exerce un contrôle sur ces actions. Sauf pour les actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement par M. W. Galen Weston, le nombre d'actions ordinaires que détenaient en propriété directe ou indirecte les administrateurs et membres de la haute direction de la société en tant que groupe ou sur lesquelles ils exerçaient un contrôle ou une direction représentait environ 805 850 ou 0,6 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société et moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation de Loblaw.

IX. AGENT DES TRANSFERTS ET DES REGISTRES

L'agent de transfert et des registres est la Société de fiducie Computershare du Canada située à Toronto, Ontario.

X. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

La Charte du Comité de vérification, comme approuvée par le Conseil, est présentée à l'Annexe A. La Charte du Comité de vérification contient des procédures et politiques spécifiques pour le recours à des services non liés à la vérification. Les membres du Comité de vérification sont mentionnés dans la liste des administrateurs dans la section précédente intitulée « Administrateurs et membres de la direction ». Tous les membres du Comité de vérification possèdent des connaissances de base en finances et sont indépendants.

Les honoraires pour des services externes de vérification, par catégorie, sont regroupés dans la circulaire pour l'assemblée annuelle des actionnaires de 2004.

XI. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, les principaux porteurs de titres de la société, les options d'achat de titres et la participation des initiés dans des opérations importantes, le cas échéant, figurent dans la circulaire d'information de la société se rapportant à la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires au cours de laquelle des administrateurs ont été élus, et d'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers comparatifs de la société relatifs au dernier exercice complet.
2. Des informations financières supplémentaires de la société ont été transmises par l'intermédiaire de Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR). L'adresse Internet de la société est www.weston.ca.
3. Des informations financières supplémentaires de Loblaw ont été transmises par l'intermédiaire de SEDAR et au bureau du surintendant des institutions financières, organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de Loblaw. L'adresse Internet de Loblaw est www.loblaw.com.

Ce qui précède, ainsi que tous les renseignements intégrés par renvoi, ne contient aucune fausse déclaration ou omission concernant un fait important qui doit être mentionné dans les présentes conformément aux exigences relatives à la présente notice annuelle, ou qui est nécessaire pour qu'une déclaration faite dans les présentes ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle est faite.

FAIT : Le 5 avril 2004

« W. Galen Weston »

(signé) W. GALEN WESTON
Président du Conseil et Président

« Richard P. Mavrincac »

(signé) RICHARD P. MAVRINAC
Chef de la direction financière

Au nom du Conseil d'administration,

« W. Galen Weston »

(signé) W. GALEN WESTON
Administrateur

« R. Donald Fullerton »

(signé) R. DONALD FULLERTON
Administrateur

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

de

GEORGE WESTON LIMITÉE

TABLE DES MATIÈRES

1.	RESPONSABILITÉS DU COMITÉ	1
2.	MEMBRES DU COMITÉ.....	1
3.	PRÉSIDENT DU COMITÉ.....	2
4.	DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE.....	2
5.	DESTITUTION ET POSTES VACANTS	2
6.	RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES	2
	A. NOMINATION ET EXAMEN DU VÉRIFICATEUR	2
	B. CONFIRMATION DE L'INDÉPENDANCE DU VÉRIFICATEUR	3
	C. ROTATION DE L'ASSOCIÉ RESPONSABLE DE LA MISSION/ASSOCIÉS RETENUS.....	3
	D. APPROBATION PRÉALABLE DES SERVICES NON LIÉS À LA VÉRIFICATION.....	3
	E. COMMUNICATIONS AVEC LE VÉRIFICATEUR	3
	F. RÉVISION DU PROGRAMME DE VÉRIFICATION.....	4
	G. RÉVISION DES HONORAIRES DE VÉRIFICATION.....	4
	H. RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS VÉRIFIÉS.....	4
	I. RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES.....	5
	J. RÉVISION DE TOUTE AUTRE INFORMATION FINANCIÈRE	6
	K. RÉVISION DES PROSPECTUS ET DES AUTRES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES.....	6
	L. EXAMEN DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION INTERNE.....	6
	M. RELATIONS AVEC LA DIRECTION.....	6
	N. SURVEILLANCE DES CONTRÔLES INTERNES ET DES CONTRÔLES SUR LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION	7
	O. RESPECT DES DISPOSITIONS PRÉVUES PAR LA LÉGISLATION	7
	P. GESTION DES RISQUES	7
	Q. QUESTIONS FISCALES.....	7
7.	PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES.....	7
8.	COMPTES RENDUS AU CONSEIL.....	7
9.	RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	8
10.	FRÉQUENCE DES RÉUNIONS	8
11.	RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS	8

CHARTRE EXPOSANT LE MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

de
GEORGE WESTON LIMITÉE

1. RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Il incombe au Comité de vérification d'aider le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») dans son rôle de surveillance relatif à :

- l'intégrité des états financiers de la société;
- le respect par la société des exigences juridiques et réglementaires afférentes aux états financiers de la société;
- les compétences, l'indépendance et le rendement du vérificateur;
- les contrôles internes et contrôles en matière de communication de l'information;
- le rendement de la fonction de vérification interne de la société; et
- l'accomplissement des autres tâches prévues dans la présente charte ainsi que celles déléguées au Comité de vérification par le Conseil.

2. MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité de vérification se compose d'au moins trois administrateurs nommés par le Conseil. Les membres du Comité de vérification sont choisis par le Conseil et recommandés par le Comité de gouvernance, des ressources humaines, de mises en candidature et de rémunération de la société. Les critères de sélection des membres du Comité de vérification sont décrits ci-après, dans la mesure où ceux-ci sont imposés par la législation qui s'applique :

- chaque membre est un administrateur non relié et indépendant;
- chaque membre a des compétences financières ou est disposé à acquérir des compétences financières dans un délai raisonnable après sa nomination au comité;
- au moins un membre détient une expertise comptable ou financière; et
- au moins la majorité des membres résident au Canada.

Aux fins de la présente charte, l'expression « administrateur non relié » a le sens qui lui est attribué par le manuel de la Bourse de Toronto et le terme « indépendant » a le sens qui lui est attribué dans l'instrument multilatéral 52-110 intitulé Comités de vérification, tel que chacun peut être amendé de temps à autre. L'expression « compétences financières » signifie la capacité de lire et de comprendre un bilan, un état des revenus, un état sur le flux de trésorerie ainsi que les notes afférentes ou toute autre définition acceptable à la Bourse de Toronto telle qu'elle peut l'indiquer de temps à autre. L'expression « expérience comptable ou expérience financière connexe » signifie la capacité d'analyser et d'interpréter un jeu complet d'états financiers, y compris les notes afférentes conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ou toute autre définition que la Bourse de Toronto peut indiquer comme acceptable de temps à autre.

3. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Chaque année, le Conseil nomme un président du Comité de vérification parmi les membres. Advenant le cas où le Conseil ne nomme pas de président du Comité de vérification, le président en poste y demeure jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

4. DURÉE DU MANDAT DE CHAQUE MEMBRE

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son mandat de membre auprès du Comité de vérification soit terminé ou que le membre soit destitué.

5. DESTITUTION ET POSTES VACANTS

Tout membre peut être destitué et remplacé en tout temps par le Conseil qui pourvoit aux postes vacants au sein du Comité de vérification en y nommant des personnes choisies parmi les membres du Conseil. Si un poste est vacant au sein du Comité de vérification, ses membres en exercice peuvent exercer tous les pouvoirs du Comité de vérification à la condition d'atteindre le quorum requis.

6. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES ET TÂCHES

Il incombe au Comité de vérification de s'acquitter des tâches précisées ci-dessous ainsi que de toute autre tâche que lui délègue spécifiquement le Conseil.

a. Nomination et examen du vérificateur

Le vérificateur doit rendre des comptes, en définitive, au Comité de vérification à titre de représentants des actionnaires. En conséquence, le Comité de vérification doit évaluer la relation existant entre la société et le vérificateur et demeure responsable de cette relation. Plus spécifiquement, le Comité de vérification doit :

- choisir, évaluer et nommer le vérificateur qui sera proposé aux actionnaires pour une nomination ou afin de reconduire un mandat, le cas échéant;
- examiner la lettre-contrat du vérificateur;
- au moins une fois l'an, obtenir et examiner un rapport du vérificateur décrivant :
 - les procédures internes du vérificateur en matière de contrôle de qualité de son travail; et
 - toute question importante soulevée par l'examen de contrôle de qualité interne le plus récent, l'examen par ses pairs, l'examen par toute entité indépendante de surveillance tel le Conseil canadien sur la reddition des comptes ou le Public Company Accounting Oversight Board ou les autorités gouvernementales ou corporations professionnelles au cours des cinq années antérieures ayant trait à une ou plusieurs vérifications indépendantes effectuées par le vérificateur et les mesures prises pour corriger les problèmes soulevés au cours de ces examens.

b. Confirmation de l'indépendance du vérificateur

Au moins une fois l'an, et avant que le vérificateur n'émette son rapport sur les états financiers annuels, le Comité de vérification doit :

- s'assurer que le vérificateur présente une déclaration écrite officielle délimitant toutes les relations existant entre le vérificateur et la société;
- discuter avec le vérificateur de toute relation divulguée ou service qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité du vérificateur; et
- obtenir une déclaration écrite de la part du vérificateur confirmant son objectivité et indépendance conformément aux Règles de conduite professionnelle et au Code de déontologie adoptés par l'institut provincial ou l'Ordre des comptables agréés dont il est membre.

c. Rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus

Le Comité de vérification doit, après avoir tenu compte de l'opinion de la direction, évaluer le rendement du vérificateur et de l'associé responsable de la mission/associés retenus et juger s'il est approprié ou non de procéder à la rotation de l'associé responsable de la mission/associés retenus.

d. Approbation préalable des services non liés à la vérification

Le Comité de vérification doit approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification pourvu qu'aucune approbation ne soit donnée pour des services interdits en vertu des règles du Conseil canadien sur la reddition des comptes ou du Public Company Accounting Oversight Board ou des normes d'indépendance de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Avant de retenir les services du vérificateur pour tout service non lié à la vérification, le Comité de vérification doit s'assurer de la compatibilité de ce service avec le maintien de l'indépendance du vérificateur. Le Comité de vérification peut approuver au préalable l'emploi des services du vérificateur pour des services non liés à la vérification en adoptant des politiques et procédures devant être suivies avant que le vérificateur ne soit retenu pour fournir de tels services non liés à la vérification. De plus, le Comité de vérification peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres le pouvoir d'approuver au préalable le recours au vérificateur pour tout service non lié à la vérification dans la mesure permise par la législation qui s'applique.

e. Communications avec le vérificateur

Le Comité de vérification tient des réunions privées distinctes avec le vérificateur autant de fois que le Comité de vérification le juge approprié afin de s'acquitter de ses responsabilités (au moins une fois par trimestre) pour discuter de toute question qui le préoccupe ou qui préoccupe le vérificateur comme ce qui suit :

- les sujets qui feront l'objet de la lettre du vérificateur à la direction;

- si le vérificateur est satisfait ou non de la qualité et de l'efficacité des mécanismes et procédures d'enregistrement des données financières; et
- dans quelle mesure, le vérificateur est satisfait de la nature et de l'étendue de son examen.

f. Révision du programme de vérification

Le Comité de vérification doit réviser d'avance le sommaire du programme de vérification établi par le vérificateur pour chaque vérification.

g. Révision des honoraires de vérification

Le Comité de vérification est directement responsable de l'approbation des honoraires du vérificateur. En approuvant les honoraires du vérificateur, le Comité de vérification tient compte, entre autres, de ce qui suit : du nombre et de la nature des rapports émis par les vérificateurs, de la qualité des contrôles internes, de la taille, de la complexité et de la situation financière de la société et de l'ampleur de la vérification interne et des autres services de soutien fournis par la société au vérificateur.

h. Révision des états financiers annuels vérifiés

Le Comité de vérification revoit les états financiers annuels vérifiés ainsi que le rapport du vérificateur s'y rattachant avant de les recommander au Conseil pour approbation afin d'évaluer s'ils donnent ou non, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie conformément aux PCGR. Le Comité de vérification examine également l'analyse de la direction se rapportant aux états financiers annuels vérifiés et états financiers intermédiaires.

Au cours de son examen, le Comité de vérification devrait :

- discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers annuels vérifiés et de l'analyse de la direction;
- examiner la qualité et non seulement l'acceptabilité des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des jugements exercés par la direction ainsi que les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers et la clarté de la communication de l'information présentée dans les états financiers;
- discuter avec le vérificateur de son rapport faisant référence à :
 - toutes les conventions et pratiques comptables importantes devant être appliquées;
 - toute autre méthode de traiter l'information financière prévues dans les PCGR et qui a été discutée avec la direction de la société, les ramifications découlant de l'utilisation d'autres méthodes de traitement et de communication de l'information et la méthode de traitement préconisée par les vérificateurs; et
 - toute autre correspondance importante échangée entre le vérificateur et la direction de la société, notamment toute lettre de la direction ou liste des écarts non régularisés;

- discuter de toute analyse préparée par la direction ou par le vérificateur faisant état de questions significatives se rapportant à la communication de l'information financière et les jugements exercés au cours de la préparation des états financiers, y compris, les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes prévues dans les PCGR;
- discuter de l'incidence d'éléments hors bilan, d'ententes, d'obligations (y compris des éléments de passif éventuels) et de toute autre relation avec des entités non consolidées ou avec d'autres personnes pouvant avoir une incidence importante immédiate ou future sur la situation financière de la société, changements à la situation financière, résultats d'exploitation, financement, dépenses en immobilisation, ressources en capital ou éléments importants des revenus et dépenses;
- prendre connaissance de toute modification aux conventions et pratiques comptables et de leur incidence sur les états financiers de la société;
- discuter avec la direction et le vérificateur et, s'il y a lieu, avec les conseillers juridiques, de tout litige, de toute réclamation ou autre éventualité, y compris tout avis d'imposition pouvant avoir une incidence significative sur la situation financière de la société et la manière dont ces faits ont été relatés dans les états financiers;
- discuter avec la direction et le vérificateur de la correspondance échangée avec les organismes de réglementation ou les organismes gouvernementaux, de plaintes formulées par les employés ou de rapports publiés qui soulèvent des questions importantes relativement aux états financiers ou aux conventions comptables;
- discuter avec le vérificateur de toute mesure spécifique de vérification appliquée pour contrer toute faiblesse importante, le cas échéant, au niveau du contrôle interne;
- discuter avec le vérificateur de toute difficulté survenue au cours du travail de vérification, y compris toute restriction imposée quant à l'ampleur de leurs procédures ou de l'accès à l'information demandée, des ajustements comptables proposés par le vérificateur qui n'ont pas été appliqués (parce qu'ils étaient peu importants ou autre) ou d'importants désaccords avec la direction;
- prendre connaissance de tout autre fait qui, selon son jugement, devrait entrer en ligne de compte lors de la préparation de sa recommandation au Conseil en ce qui a trait à l'approbation des états financiers;
- s'assurer que les conventions et pratiques comptables appropriées ont été choisies et appliquées de la même manière pour toute la période; et
- s'assurer que la direction a mis en place des procédures appropriées afin de respecter la législation qui s'applique quant aux versement des impôts, des prestations de retraite et de la rémunération aux employés.

i. Révision des états financiers intermédiaires

Le Comité de vérification retient également les services du vérificateur pour réviser les états financiers intermédiaires avant que ceux-ci ne soient examinés par le Comité de vérification. Le Comité de vérification devrait discuter avec la direction et le vérificateur des états financiers intermédiaires et de l'analyse de la direction afférente et, si le comité est satisfait que les états financiers intermédiaires donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, conformément aux PCGR, le Comité de vérification approuve les états financiers intermédiaires et révisé l'analyse de la direction afférente au nom du Conseil.

j. Révision de toute autre information financière

Le Comité de vérification devrait discuter de manière générale de la diffusion de l'information se rapportant aux bénéfices ainsi que de la nature de l'information financière et des indications sur les bénéfices fournis aux analystes et agences de cotation conformément à la politique de la société en matière de communication de l'information.

k. Révision des prospectus et des autres documents réglementaires

Le Comité de vérification doit réviser tous les autres états financiers de la société dont l'approbation du Conseil est requise avant qu'ils ne soient rendus publics y compris, sans toutefois s'y limiter, les états financiers à utiliser dans les prospectus ou autres documents d'offres ou documents de nature publique et les états financiers exigés par les organismes de réglementation.

l. Examen de la fonction de vérification interne

Le Comité de vérification examine également le mandat de la fonction de vérification interne, le budget, la planification des activités et la structure organisationnelle de la fonction de vérification interne pour s'assurer qu'elle est indépendante de la direction et qu'elle a les ressources suffisantes pour accomplir son mandat.

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec le cadre de direction chargé de la vérification interne aussi souvent que le Comité de vérification le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de toute question qui préoccupe le Comité de vérification ou le cadre de direction chargé de la vérification interne afin de confirmer que :

- tous les problèmes importants résolus ou à résoudre entre la direction et les vérificateurs ont été portés à son attention;
- les principaux risques des entreprises de la société ont été identifiés par la direction et des politiques et mécanismes appropriés ont été mis en œuvre pour gérer ces risques; et
- l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion est adéquate.

m. Relations avec la direction

Les membres du Comité de vérification tiennent des réunions privées distinctes avec la direction aussi souvent que le Comité de vérification le juge approprié pour assurer l'accomplissement de ses responsabilités, et ce, au moins une fois par trimestre, pour discuter de tout sujet qui préoccupe le Comité de vérification ou la direction.

Le Comité de vérification recommande au Conseil des politiques d'embauche à l'égard d'anciens associés ou employés du vérificateur dont les services étaient retenus pour le compte de la société.

n. Surveillance des contrôles internes et des contrôles sur la communication de l'information

Le Comité de vérification, de concert avec la direction, examine le caractère adéquat des contrôles internes qui ont été adoptés dans le but d'empêcher la perte et l'utilisation non autorisée des actifs et assurer l'exactitude des documents financiers.

Le Comité de vérification, de concert avec la direction, examine les contrôles et procédures qui ont été adoptés pour assurer la communication de l'information importante au sujet de la société et de ses filiales dont la communication est exigée en vertu de la législation qui s'applique ou des règles des bourses sur lesquelles les titres de la société sont inscrits ou cotés.

o. Respect des dispositions prévues par la législation

Le Comité de vérification, de concert avec le conseiller juridique, examine toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la société. Le Comité de vérification, de concert avec le conseiller juridique, devrait examiner les demandes de renseignements importants émanant des organismes de réglementation et des organismes gouvernementaux. Le Comité de vérification, de concert avec un représentant du Comité du code de déontologie, doit examiner toute question importante résultant d'une violation connue ou soupçonnée du code de déontologie de la société et toute préoccupation importante relativement à des questions douteuses touchant la comptabilité ou la vérification et portée à leur attention par l'entremise de la ligne réponses en matière d'éthique.

p. Gestion des risques

Le Comité de vérification rencontre régulièrement la direction pour discuter des politiques de la société en matière d'évaluation et de gestion des risques.

q. Questions fiscales

Le Comité de vérification examine la situation fiscale de la société.

7. PROCÉDURE EN MATIÈRE DE PLAINTES

Le Comité de vérification met en place des procédures en vue de la réception, de la conservation et du suivi des plaintes reçues par la société en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes, les contrôles sur la communication de l'information ou les questions de vérification et une procédure permettant aux employés de la société de présenter, en toute confidentialité et sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations relatives aux questions comptables, au contrôle interne ou à la vérification.

8. COMPTES RENDUS AU CONSEIL

Le Comité de vérification soumet des comptes rendus au Conseil sur :

- l'indépendance du vérificateur;

- le rendement du vérificateur et les recommandations du Comité de vérification quant à la poursuite ou non de son mandat;
- le rendement de la fonction de vérification interne;
- le caractère adéquat des contrôles internes et des contrôles de communication de l'information de la société;
- la révision par le Comité de vérification des états financiers annuels et intermédiaires de la société et tout rapprochement aux PCGR, y compris toute question se rapportant à la qualité ou à l'intégrité des états financiers et recommande au Conseil s'il doit ou non approuver les états financiers et tout rapprochement aux PCGR;
- la révision par le Comité de vérification de l'analyse annuelle et intermédiaire de la direction;
- le respect par la société des questions juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la société; et
- toutes les autres questions importantes traitées par le Comité de vérification.

9. RÉVISION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le Comité de vérification devrait revoir la présente charte au moins une fois l'an et la soumettre à l'examen du Comité de gouvernance, des ressources humaines, de mises en candidature et de rémunération avec les modifications que le Comité de vérification propose. La charte accompagnée d'une recommandation est ensuite présentée au Conseil pour approbation avec les modifications additionnelles, le cas échéant, proposées par le Comité de gouvernance, des ressources humaines, de mises en candidature et de rémunération.

La présente Charte peut aussi être affichée sur le site Web de la société.

10. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Convoqué par le président du Comité de vérification, le Comité se réunit au moins deux fois l'an en plus des réunions trimestrielles qui se tiennent avant la diffusion des états financiers intermédiaires.

11. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS

Le Comité de vérification peut, aux frais de la société et sans l'autorisation du Conseil, employer les services d'experts juridiques, comptables ou autres qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions.